

Capitales européennes de la culture 2007 - 2019

2005/0102(COD) - 23/12/2009 - Document de suivi

La Commission a présenté un rapport sur l'évaluation *ex post* de la manifestation «Capitale européenne de la culture» en 2007 (Luxembourg et Sibiu) et 2008 (Liverpool et Stavanger), conformément à la décision n° 1622/2006/CE instituant une action communautaire en faveur de la manifestation «Capitale européenne de la culture» pour les années 2007 à 2019. Ce rapport donne la position de la Commission sur les principales conclusions et recommandations de l'évaluation externe des Capitales européennes de la culture 2007 et 2008.

Évaluation externe: le rapport note que les quatre capitales de la culture ont contribué à l'objectif de «développement des activités culturelles», mais cela était plus manifeste dans le cas de Stavanger.

Les quatre villes ont contribué à l'objectif de «promotion de la dimension européenne de la culture et par la culture», principalement par leurs objectifs de renforcement de la coopération avec les opérateurs culturels, les artistes et les villes des autres États membres. Elles ont également toutes contribué à l'objectif de «développement économique par la culture», principalement en utilisant le titre de «Capitale européenne de la culture» pour améliorer l'image de la ville (ou de la Grande Région dans le cas de Luxembourg), ainsi qu'à l'objectif de «développement social par la culture», en démocratisant l'accès à la culture. La dimension sociale de l'action en 2007 et 2008 a surtout consisté à démocratiser l'accès à la culture, plutôt qu'à favoriser une intégration culturelle ou sociale en tant que telle.

Les quatre capitales ont éprouvé des difficultés à mettre en place des modes de gestion efficaces, notamment pendant la phase d'élaboration. Comme le montre l'expérience des années 2007 et 2008, il est généralement conseillé de créer une structure indépendante ad hoc qui reflète soigneusement le contexte politique et culturel de la ville et, par conséquent, du pays.

L'évaluation permet de conclure que les quatre capitales ont obtenu les effets liés aux objectifs de développement économique, touristique et urbain. En revanche, il est difficile de dire jusqu'à quel point le concept de «Capitale européenne de la culture» pourra continuer de stimuler la régénération urbaine. Il est possible qu'à l'avenir, on veuille en revenir aux objectifs purement culturels des premières années ou qu'on ressente la nécessité de revoir le concept.

Il est encore trop tôt pour évaluer la durabilité des retombées économiques et touristiques. Les capitales 2007 et 2008 ont certes connu une augmentation du tourisme et un renforcement de leur visibilité internationale pendant l'année de la manifestation, mais il sera probablement difficile de préserver ces gains dans la situation économique actuelle.

La Commission est d'accord sur le fond avec les recommandations de l'évaluateur qu'elle a légèrement reformulées, sans en modifier la substance, de la façon suivante:

Efficacité de la gestion : il convient que la Commission recommande à toutes les Capitales européennes de la culture de faire évaluer les répercussions de leur programme culturel et des activités associées.

Efficacité des mécanismes de l'action «Capitale européenne de la culture» au niveau européen : les prochaines évaluations devraient examiner: i) l'efficacité et l'impartialité des procédures de sélection et de suivi introduites par la décision de 2006; ii) le maintien du prestige associé par les titulaires du titre et le monde alentour (médias, institutions du secteur culturel et grand public) au «label» «Capitale européenne de la culture». Si le prestige du label venait à diminuer, il faudrait que la Commission envisage d'autres concepts et compare leur bien-fondé relatif à celui de l'action «Capitale européenne de la culture».

Résultats obtenus en matière de développement économique, urbain et touristique et de développement social par la culture : la Commission européenne doit sonder dans quelle mesure le concept de «Capitale européenne de la culture» (et la culture en général) peut (encore) et doit être utilisé pour stimuler: i) la régénération urbaine et le développement économique (ou s'il faut en revenir à une conception considérant plutôt la culture comme une fin en soi); ii) un véritable renouveau social des villes ouvrant des passerelles à tous les citoyens (par opposition au simple élargissement du choix culturel offert à un public déjà constitué); iii) ou bien, s'il convient de conserver la marge de manœuvre permettant aux villes de trouver leur propre équilibre.

Conclusions : la Commission est consciente du fait que les capitales de la culture tirent leur sève de leur diversité et de leur singularité culturelle et elle s'assurera que les villes conservent la latitude nécessaire dans la réalisation des objectifs de l'action.

La Commission constate que la plupart des capitales de la culture ont déjà un système d'évaluation couvrant tout ou partie de leur programme culturel et elle recommandera de procéder à des évaluations globales au niveau local.

La Commission examinera aussi de plus près l'utilisation effective et potentielle des Fonds structurels par les capitales de la culture. Elle veillera à ce que les nouvelles procédures de sélection, de suivi et de financement établies par la décision de 2006 soient évaluées. La Commission est consciente du «label» que constitue le titre: elle prodigue déjà des conseils sur son utilisation dans le guide fourni aux villes candidates et continuera de surveiller son utilisation et son prestige.

Enfin, la Commission encouragera l'échange des bonnes pratiques et présentera la manifestation comme un «laboratoire» faisant l'expérience du développement urbain par la culture. Quant à la tension inhérente entre l'instrumentalisation de la culture à des fins sociales et économiques et sa valeur intrinsèque pour le citoyen européen, la Commission est persuadée qu'une manifestation «Capitale européenne de la culture» réussie fournit de bons exemples de conciliation de la qualité artistique et du développement social et économique.